



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU POUR L'AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE

1^e Réunion de coordination des Directeurs de l'Aviation Civile
(Abuja, 19-21 mars 2002)

Point 7

de l'ordre du jour : ARRIERES DE CONTRIBUTIONS DES ETATS

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note d'information porte sur la nécessité pour les Etats membres de l'OACI et/ou de la CAFAC relevant du Bureau WACAF de Dakar d'apurer leurs arriérés de contributions et de payer régulièrement et à temps leurs contributions échues.

REFERENCES

Rapport de la 33^e Session de l'Assemblée de l'OACI (Montréal, 25 septembre – 5 octobre 2001)
Rapport de la 16^e Session Plénière de la CAFAC (Le Caire, 21-26 avril 2001)
Divers documents comptables et financiers

I. Introduction

1.1 L'examen des arriérés de contribution des Etats membres de l'OACI et des Etats membres de la CAFAC, montre que parmi les Etats concernés, ceux relevant du Bureau OACI de Dakar représentent une part importante.

II. La situation au niveau de l'OACI

2.1 Au 31 décembre 2001, la situation se présentait ainsi :

2.1.1 Au niveau mondial, le montant total des contributions échues et non payées concernait 78 Etats sur un total de 187 Etats membres de l'OACI et s'élevait à US\$ 15.329.000.

2.1.2 Au niveau des Etats relevant du Bureau de Dakar : 21 des 24 Etats relevant du Bureau de Dakar avaient des arriérés de contribution vis à vis de l'OACI (soit plus de 87%),. Ces pays, s'ils représentent 27 % du nombre total des 81 Etats ayant des arriérés au niveau mondial, représentent un poids de USD 5.046.000 soit 32.92 % du total des arriérés de USD 15.329.000 au niveau mondial.

2.1.3 Les 21 Etats relevant du Bureau WACAF de Dakar ayant des arriérés vis à vis de l'OACI, se répartissent comme suit (voir **Annexe 1**) :

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo.

III. La situation au niveau de la CAFAC

3.1 Au 31 octobre 2001, la situation se présentait ainsi :

3.1.1 Au niveau africain, 32 Etats sur les 43 Etats africains membres (soit 74.42%) avaient des arriérés vis à vis de la CAFAC d'un montant de USD 2.907.461. Il est à noter que 9 Etats étaient à jour et que 2 Etats étaient en avance de paiement de leurs contributions.

3.1.2 Au niveau des Etats relevant du Bureau de Dakar : seuls 20 des 24 Etats concernés étaient membres de la CAFAC à la date indiquée (à l'exception du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, de la Guinée Equatoriale et de Sao Tomé-et-Principe) ; et 17 des 20 Etats relevant du Bureau de Dakar avaient des arriérés de contribution vis à vis de la CAFAC. *Ces pays, sur le total des 20 pays ayant des arriérés au niveau africain, s'ils représentent 85 % du nombre total des Etats ayant des arriérés, représentent un poids de USD 1.908.559 soit 65.64 % du total des arriérés de USD 2.907.461 au niveau africain.*

3.1.3 Les 3 Etats relevant du Bureau OACI de Dakar étant à jour dans le paiement de leurs contributions sont : le Ghana, le Nigeria et le Togo. Le Nigeria et le Togo étant en avance sur l'échéancier de paiement.

3.1.4 Les 17 Etats ayant des arriérés vis à vis de la CAFAC, se répartissent comme suit (voir **Annexe 2**):

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Tchad.

3.2 En 2001 à la date du 31 octobre, seuls 20 Etats au niveau continental ont effectivement transféré de l'argent vers la CAFAC soit (46.51 %). Les Etats concernés relevant du Bureau WACAF étant représentés par six pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal et Togo) soit un pourcentage très faible de 25%. Le Togo et le Nigeria étant en avance sur le paiement de leurs contributions ; et le Ghana étant à jour.

IV. Conséquences

4.1 Cette situation financière difficile a eu les conséquences suivantes :

- l'autonomie de la CAFAC, n'a pas pu se réaliser, les rentrées effectives de fonds ne permettant pas de financer toutes les charges budgétaires de la CAFAC ;
- depuis plusieurs années, la CAFAC n'arrive pas à financer et donc à réaliser entièrement son programme de travail ;
- un impact négatif sur le fonctionnement de l'OACI ;

- la suspension du droit de vote lors des Assemblées de l'OACI
- les difficultés d'accès des ressortissants africains aux postes de haut niveau de l'OACI ;
- un gel des postes d'experts dans les bureaux régionaux et donc une assistance réduite aux Etats

V. Suite à donner

4.1 Le Réunion est invitée :

- a) à prendre note ou des informations jointes ;
- b) à prendre toutes les dispositions utiles pour réduire l'importance des arriérés des Etats vis à vis de l'OACI et de la CAFAC et pour permettre un paiement régulier des contributions ;
- c) à convenir que les autorités aéronautiques autonomes doivent payer les contributions au budget de la CAFAC en lieu et place des Trésors Publics des Etats ;
- d) à s'assurer du paiement effectif des contributions en début d'exercice budgétaire

04/02/02